



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 11054

Numéro SIREN : 413 958 646

Nom ou dénomination : 14 SEPTEMBRE

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2016 sous le numéro de dépôt 70001



1607007401

DATE DEPOT : 2016-07-11

NUMERO DE DEPOT : 2016R070001

N° GESTION : 1999B11054

N° SIREN : 413958646

DENOMINATION : 14 SEPTEMBRE

ADRESSE : 158 ter rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2016/06/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

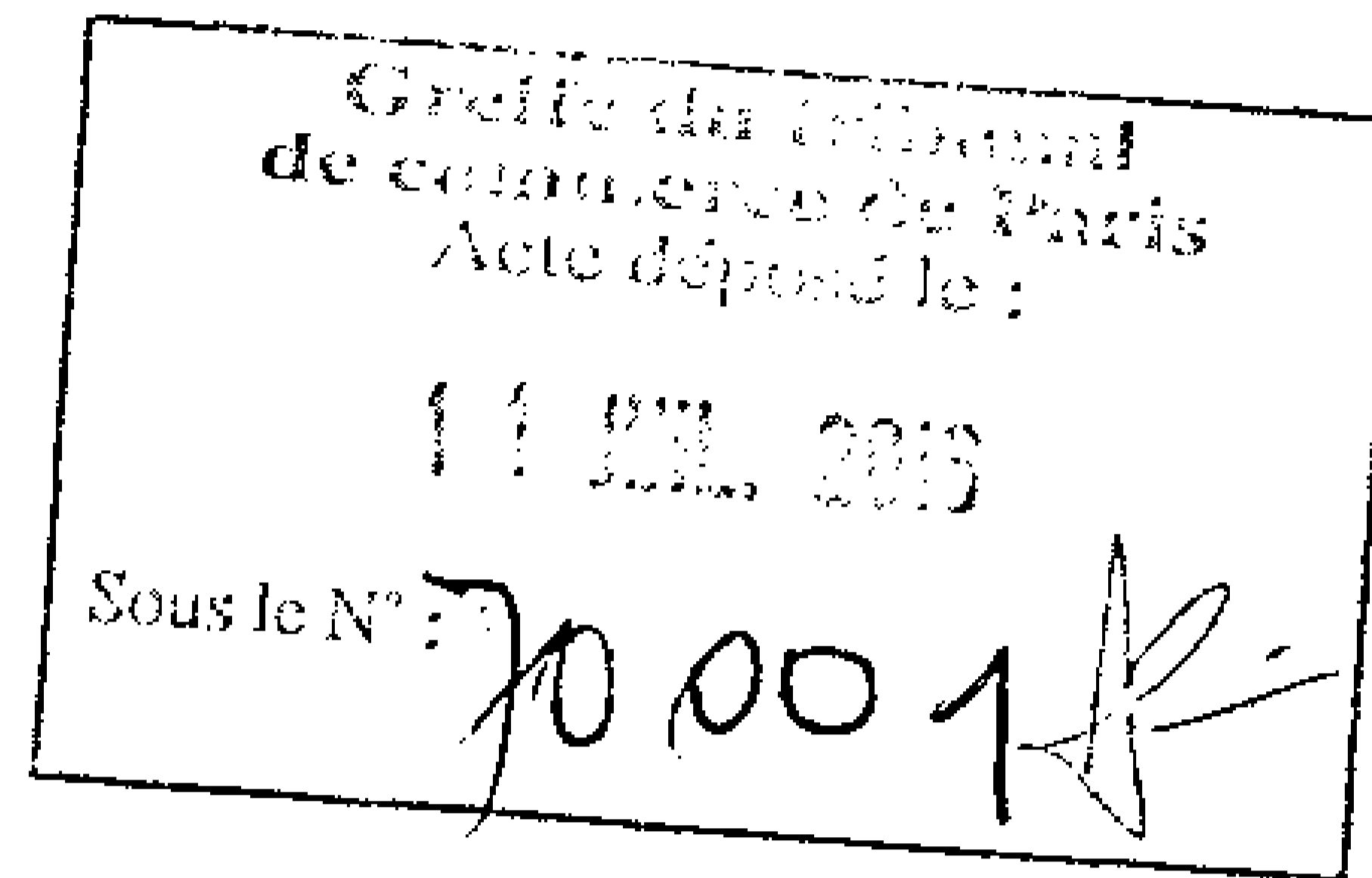
R/ 14/8/16

14 SEPTEMBRE S.A.R.L

Société à Responsabilité Limité au capital de 78.500 Euros
Siège social : 158 Ter rue du Temple
75003 PARIS

RCS PARIS 413.958.646

99311054



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 14 SEPTEMBRE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



2, rue Maurice Hartmann
92130 – ISSY-LES-MOULINEAUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



2, rue Maurice Hartmann
92130 – ISSY-LES-MOULINEAUX

14 SEPTEMBRE SARL

Siège social : 158 ter, rue du Temple – 75003 Paris
Capital Social : € 78.500

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL 14 SEPTEMBRE en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25 janvier 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 font apparaître un chiffre d'affaires de 4 190 919 €, en baisse de 4.83 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 72 947 €, et des capitaux propres de 832 597 €.

Mission du commissaire à la transformation

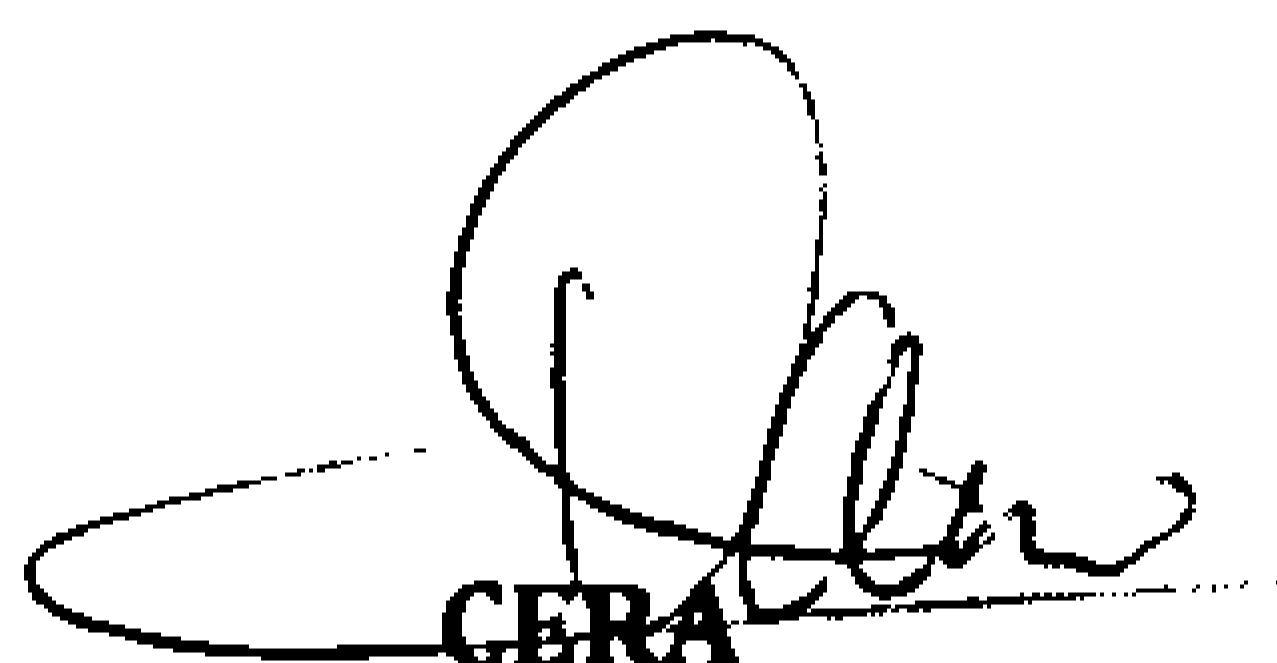
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Issy les Moulineaux, le 14 juin 2016



CERA

Philippe SALLÉ
Commissaire aux comptes et à la transformation